

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 25 mars 2026

**fixant la composition du jury des concours externe et interne sur titres pour le
recrutement des psychologues du ministère de la justice au ministère de la justice
au titre de l'année 2026**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social, notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;

Vu le décret n° 96-158 du 29 février 1996 modifié portant statut particulier du corps des psychologues du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice

Vu l'arrêté du 2 août 2022 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 23 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'arrêté du 2 août 2022 susvisé, le jury des concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2026, est composé de la manière suivante et par ordre alphabétique :

Madame BENNAMIAS Anne, psychologue classe normale, psychologue coordonnatrice et psychologue soutien CFP-ERIS-CIRP au département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest, à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame BRACONNIER Mélanie, psychologue classe normale, psychologue clinicienne, à l'unité éducative de milieu ouvert de Grasse, à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Monsieur CAMARA Hamady, directeur fonctionnel, directeur territorial de la direction territoriale Marne-Ardenne, à la protection judiciaire de la Jeunesse ;

Madame CONDEMINÉ Lore, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne, au service territorial éducatif de milieu ouvert de Béziers Est, à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Monsieur COURTOIS Jérémie, psychologue clinicien et psychothérapeute au Service d'accompagnement et de médiation, à la ville de Paris ;

Madame DAVID Céline, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne et référente égalité femme/homme au centre national évaluation d'Aix -Luynes, à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Monsieur DELAGE Fabrice, cadre éducatif, responsable à l'unité éducative - Unité Educative d'Hébergement Diversifié de Loire-Atlantique / Vendée, à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame FICHET Marion, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne, à l'unité éducative et d'hébergement collectif de Pantin, à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame HOUDAN-MAUDUIT Julie, psychologue hors classe, psychologue clinicienne à l'unité éducative de milieu ouvert d'Argenteuil, à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame ILLOUL Myriem, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne, au centre national d'évaluation du centre pénitentiaire sud francilien, à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame LEMARCHAND Carine, psychologue de classe normale, psychologue mission de lutte contre la radicalisation violente au service pénitentiaire d'insertion et de probation du centre pénitentiaire de Fresnes, à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame LUPARELLO Hélène, psychologue de classe normale, psychologue du travail à la délégation du Sud-Ouest du Département des ressources humaines et de l'action sociale, au secrétariat général ;

Monsieur MANGEMATIN Michel, psychologue de classe normale, psychologue coordonnateur, à la Direction interrégionale des services pénitentiaires Auvergne Rhône-Alpes/ Siège, à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame METZ Diane, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne, au Service administratif régional de la cour d'appel de Poitiers, à la direction des services judiciaires ;

Monsieur PORTE Clément, administrateur civil de l'état, sous-directeur de la sous-direction de la stratégie, de l'attractivité et l'accompagnement des évolutions professionnelles, du service des ressources humaines au secrétariat général ;

Madame POUSSIN Nadine, psychologue du travail et de l'organisation du travail de classe normale, coordonnatrice nationale du réseau des psychologues du travail, sous-direction des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail, bureau de la santé et de la qualité de vie au travail, du service des ressources humaines au secrétariat général ;

Monsieur RIEBEL Hervé, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chargé de la mission lutte contre la radicalisation violente au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Nord, à la direction interrégionale de Lille, à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame ROUPIE Delphine, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne, à l'unité éducative de milieu ouvert de Béziers-Ouest, à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame ZITTOUN Mylène, psychologue clinicienne, coordonnatrice du réseau national des psychologues des services judiciaires, à la sous-direction des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires.

Article 2

Le jury de ces concours est présidé par **Monsieur PORTE Clément**, administrateur civil de l'état, sous-directeur de la sous-direction de la stratégie, de l'attractivité et l'accompagnement des évolutions professionnelles du service des ressources humaines au secrétariat général du ministère de la justice.

Article 3

Madame ROUPIE Delphine, psychologue de classe normale, psychologue clinicienne, est désignée pour remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 4

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25/03/2026

Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation,

Marie-Laure ANTCZAK